

**Département
Haute-Loire****EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 29 Mars 2023

Date d'envoi de la convocation : 23 Mars 2023	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 18
Délibération n°: 202303-12	Pouvoirs : 3 Excusés : 12

Objet : Demande de financement auprès du FEDER Auvergne Rhône Alpes pour cofinancer les actions inscrites Contrat Vert et Bleu « Devès, Mézenc, Gerbier »

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 mars 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte - FILERE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPIUS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre
Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André – PEROTTI Pascal
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude - VALETTE Charles
Communauté de Communes des Monts du Pilat : /
Communauté de communes Ambert Livarfois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : /

Avait donné pouvoir :

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard (pouvoir donné à Jean-Paul BRINGER)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPIUS Yves)
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : FAVIER Christiane (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : Christelle VALANTIN

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier, l'EPAGE Loire Lignon souhaite déposer une demande de financement auprès du FEDER Auvergne-Rhône-Alpes pour cofinancer les actions inscrites au contrat.

Les actions concernées sont :

- ANI 2 - MLT 1.2 : Coordination des actions liées aux trames bleue et turquoise
- TRA 9 - TB 1.1 : Travaux de restauration des cours d'eau
- ETU 1 - MLT 6.1 - Réalisation de l'étude bilan du CVB (2025)

Les dépenses correspondent au frais de personnel des agents de l'EPAGE.

Les actions ANI 2 - MLT 1.2 et TRA 9 - TB 1.1 sont cofinancées à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau (sur une assiette éligible qui lui est propre) via le contrat territorial Loire Montagnes.

L'action ETU 1 - MLT 6.1 est co-financée par la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier

Calcul de l'aide prévisionnelle sur la base d'un coût unitaire imposé par le FEDER de 36 euros de l'heure pour 1488h avec un taux forfaitaire de 40 % :

Calcul de l'assiette éligible annuelle en 2023 et 2024 :

- 2 postes à 80 % (soit 1285h)
 - 2 postes à 100 % (soit 1607h mais plafond à 1488h)
- Pour les 4 postes : 280 000 euro de dépenses éligibles

Calcul de l'assiette éligible annuelle en 2025 :

- 3 postes à 80 % (soit 1285h)
 - 2 postes à 100 % (soit 1607h mais plafond à 1488h)
- Pour les 5 postes : 345 000 euro de dépenses éligibles

Calcul de la subvention FEDER annuelle :

- 50 % de 280 000 euros soit 140 000 euros en 2023 et 2024
- 50 % de 345 000 euros soit 172 500 euros en 2025

Cette aide sera demandé pour 2 ans, 2023 et 2024, voire 3 si cela est possible, 2023, 2024 et 2025.

Cette subvention est rétroactive au 1^{er} janvier 2023. Le montant de la subvention demandé sera donc de 280 000 euros (2 ans) voire 452 500 euros (3 ans).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au titre du FEDER AURA au contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier » auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

- AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.

Fait le 29 mars 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Christelle VALANTO

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État